

# BRIGNAC



*infos n° 47*



*1° semestre 2019*

## Sommaire

Page 1	Hommages
Page 2	Bel Eté
Page 3	Les Réunions de Conseil en Bref
Page 5	Les Finances Communales
Page 6	Les Elections Européennes
Page 7	Les Informations Communales
Page 14	Le Mot des Associations
Page 18	Les Renseignements Divers
Page 24	Les Informations Communautaires
Page 28	Un Peu d'Histoire
Page 37	Les Dates à Retenir

### Les Horaires d'Ouverture de la Mairie

**Le Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi,  
de 14 h 00 à 17 h 30.**

 : **02.97.22.80.88**

Adresse internet :  
**[mairie.brignac@wanadoo.fr](mailto:mairie.brignac@wanadoo.fr)**

Site internet :  
**[brignac.bzh](http://brignac.bzh)**

**Le secrétariat sera fermé du :**

**Vendredi 16 août à 17 h 30  
Au  
Mardi 10 septembre à 14 h**

### **Permanence du Maire :**

**Le Jeudi de 9 h 30 à 11 h**

### **Permanence du 1<sup>er</sup> Adjoint :**

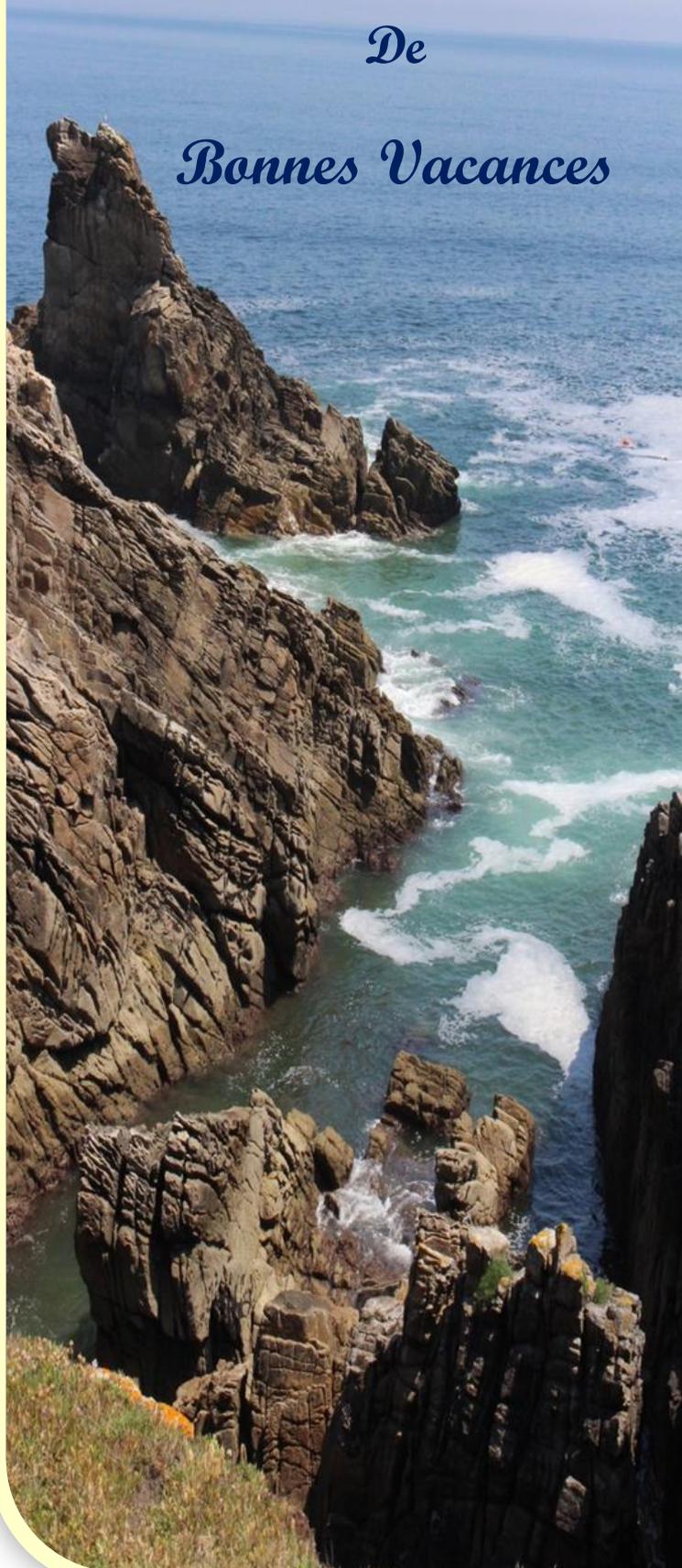
**Le samedi des semaines paires  
de 14 h à 15 h 00**

*L'Equipe Municipale*

*Vous souhaite*

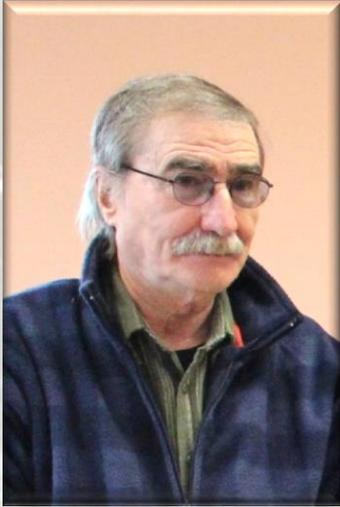
*De*

*Bonnes Vacances*

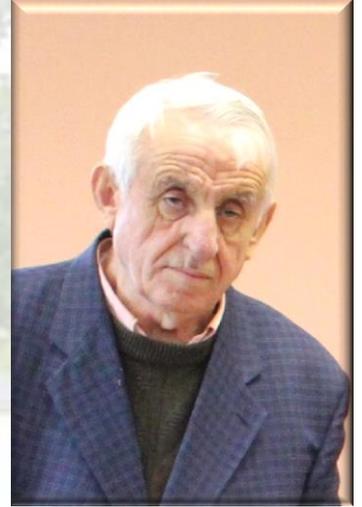


# *Hommages*

*En ce début d'année, deux de nos amis, Conseillers Municipaux et Adjoint nous quittaient brutalement.*



*Le 17 janvier 2019 Albert, 77 ans, Conseiller Municipal et 3<sup>ème</sup> Adjoint depuis 2014, il était le doyen du Conseil Municipal et installa le nouveau le 28 mars 2014 suite aux élections municipales.*



*Le 4 avril 2019 Daniel, 72 ans Conseiller Municipal depuis 2008 et 1<sup>er</sup> Adjoint depuis 2014.*



*Le Conseil Municipal perd deux de ses membres dévoués et actifs. Ils étaient fiers de participer à la vie communale, toujours déterminés à mener des actions de terrain au bénéfice des autres ainsi que dans divers organismes et associations.*

*Au nom de la Commune, du Conseil Municipal, des employés communaux, mais aussi à titre personnel, je tenais à rendre hommage à Albert et Daniel qui, par leur personnalité, ont su se faire apprécier de tous.*

*Nous témoignons toute notre reconnaissance et exprimons nos condoléances aux familles d'Albert et de Daniel.*

*Votre Maire,*

*Martial Le Breton*

# *Bel été*

*C'est l'été, profitez pleinement de ce moment de repos et de détente dans la joie et la bonne humeur avec votre entourage, vos amis et toutes les personnes que vous serez amenés à rencontrer.*

**Courage à tous ceux qui travaillent.**

**Les membres du Conseil Municipal restent à votre disposition afin de répondre à vos besoins et attentes.**

**Bel été à toutes et à tous**

**Votre Maire  
Martial Le Breton**



## *Les Réunions de Conseil Municipal en Bref*

**Le 14 Mars 2019**

*Absent : D. HAGUET*

*Secrétaire : O.MAHO*

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Le compte administratif 2018 ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier payeur sont adoptés pour les sommes suivantes :

\* FONCTIONNEMENT : Recettes : 207 257.78 € Dépenses : 134 469.83 €

\* INVESTISSEMENT : Recettes : 124 803.91 € Dépenses : 118 290.09 €

- L'affectation du résultat 2018 est réalisée de la manière suivante :

\* 39 705,03 € au fonctionnement et 33 599.00 € à l'investissement.

- Le budget primitif 2019 est voté pour :

\* Fonctionnement : 179 005.43 € en dépenses et en recettes.

\* Investissement : 176 844.71 € en dépenses et recettes.

- Les taux communaux des taxes locales restent inchangés par rapport à 2018, à savoir :

\* Taxe d'habitation : 11.38 %

\* Taxe foncière bâtie : 12.60 %

\* Taxe foncière non bâtie : 42.23 %

- Une demande de subvention est faite auprès des services du Conseil Départemental pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux (Devis de 3 350.90 € HT).

- Suite à la reprise des services techniques par la commune de Mauron M. le maire est autorisé à signer la convention cadre de fonctionnement du service.

- La modification des statuts de Ploërmel Communauté est approuvée en ce qui concerne l'implantation d'un crématorium sur le territoire communautaire.

- Les subventions suivantes sont accordées :

○ Centre Eugène Marquis : 50.00 €

○ Sapeurs-Pompiers de Ménéac (Amicale) : 120.00 €

○ Alcool Assistance : 50.00 €

○ EKP : 70.00 €

- Les participations suivantes sont accordées :

○ EMSS : 28.20 €

○ FSL : 18.80 €

○ Amicale laïque Brignac (Cantine) : 496.00 €

**Le 9 Mai 2019**

*Absent : Néant*

*Secrétaire : D.HAGUET*

Au cours de cette séance le Conseil Municipal est amené à prendre les décisions suivantes :

- Suite au décès du 1<sup>er</sup> Adjoint il va être procédé à l'élection d'un nouvel Adjoint.
- M. Olivier MAHO est élu 1<sup>er</sup> Adjoint.
- Les subventions suivantes sont accordées :
  - o Restaurants du Cœur Mauron : 40.00 €
  - o Amicale laïque Brignac (Voyages) : 480.00 €
- La participation suivante est accordée :
  - o Banques Alimentaires : 70.00 €
- L'entreprise POMPEI de Saint Léry est retenue pour les travaux d'écoulement des eaux pluviales dans le Bourg pour un montant de 14 151.00 € HT.
- La décision modificative de budget suivante est actée :  
Décision N°01
  - \* Dépenses
    - \* Compte 2183 (Matériel de bureau) : + 450.00
    - \* Compte 202 (Documents d'urbanisme) : + 1 600.00
    - \* Compte 231 (Réseaux divers) : + 4 598.00
    - \* Compte 231 (Immobilisations corporelles en cours) : - 6 648.00
- Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 18 mars 2019 est approuvé dans les conditions suivantes :
  - \* Transferts des communes vers Ploërmel Communauté :
    - o Les services techniques sur le secteur de Mauron
    - o Le presbytère de Mauron
    - o Les équipements sportifs de Saint Briec de Mauron et de Saint Léry
    - o Les transports des élèves vers la piscine de Mauron
  - \* Transfert des communes vers Ploërmel communauté :
    - o Participation au SDIS pour les communes historiques de la Chapelle-Caro et du Roc-Saint-André
- Les frais pour le transport des élèves de l'école Marie-Louise GASTARD vers la piscine de Mauron seront pris en charge par la commune à hauteur de 50 % le reste à la charge de Saint Briec de Mauron après déduction de 50 % de la subvention du Conseil Départemental.
- La convention pour les services facultatifs du centre de gestion est acceptée.



# Les Finances communales

## Le Compte Administratif 2018

### Fonctionnement Dépenses :

Article	
011 Charges à caractère général	50 401.65
012 Charges de personnel	45 049.86
014 Atténuation de produits	23 095.54
042 Opérations d'ordre de section à section	0.00
65 Autres charges de gestion courante	14 658.62
66 Charges financières	1 264.16
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>134 469.83</b>

### Fonctionnement Recettes :

Article	
70 Produits des services et du domaine	1 635.36
73 Impôts et taxes	92 416.10
74 Dotations, subventions	65 951.22
75 Autre produits de gestion courante	13 919.11
76 Produits financiers	1.54
77 Produits exceptionnels	202.00
002 Excédent antérieur reporté	33 132.45
<b>TOTAL des recettes</b>	<b>207 257.78</b>

### Investissement dépenses

Article	
001 Déficit reporté	52 729.35
1641 Emprunts auprès d'Ets de crédits	4 438.56
231 Immo.corporelles – Voirie	0.00
231 Immo.corporelles- Bâtiments	54 098.48
2158-2158 Achat Matériel et outillage	1 511.15
231 Aménagement de terrain	4 800.00
231 Réseaux divers	712.55
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>118 290.09</b>

### Investissement recettes

Article	
I0222 FCTVA	4 096.00
I068 Excédent de fonctionnement capit.	57 167.91
I3 Subvention - Bâtiments	63 540.00
I641 Emprunt en Euros	0.00
001 Excédent reporté	0.00
<b>TOTAL des recettes</b>	<b>124 803.91</b>

## Le Budget Primitif 2019

### Fonctionnement Dépenses :

Article	
011 Charges à caractère général	57 996.86
012 Charges de personnel	63 702.67
014 Atténuation de produits	4 600.00
65 Autres charges de gestion courante	16 330.00
66 Charges financières	1 466.01
023 Virement à l'investissement	34 909.89
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>179 005.43</b>

### Fonctionnement Recettes :

Article	
70 Produits des services et du domaine	956.00
73 Impôts et taxes	68 471.00
74 Dotations, subventions	61 776.00
75 Autre produits de gestion courante	8 000.00
76 Produits financiers	1.00
77 Produits exceptionnels	96.40
002 Excédent antérieur reporté	39 705.03
<b>TOTAL des recettes</b>	<b>179 005.43</b>

### Investissement dépenses

Article	
001 Déficit reporté	0.00
1641 Emprunts auprès d'Ets de crédits	20 376.59
231 Immo.corporelles – Voirie	68 593.12
231 Immo.corporelles- Bâtiments	5 000.00
45411 Travaux pour compte de tiers	1 276.00
231 Aménagement de terrain	81 599.00
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>176 844.71</b>

### Investissement recettes

Article	
I0222 FCTVA	20 000.00
I068 Excédent de fonctionnement capit.	33 599.00
021 Virement de fonctionnement	34 909.89
I3 Subvention – Bâtiment	1 675.00
I641 Emprunt en Euros	80 000.00
001 Excédent reporté	6 660.82
<b>TOTAL des recettes</b>	<b>176 844.71</b>

## Les Elections Européennes

Mme. Manon AUBRY	8 voix	8.70 %
M. Robert DE PREVOISIN	0 voix	0.00 %
M. Renaud CAMUS	0 voix	0.00 %
Mme Florie MARIE	0 voix	0.00 %
Mme Nathalie LOISEAU	18 voix	19.57 %
M. Hamada TRAORE	0 voix	0.00 %
M. Florian PHILIPPOT	1 voix	1.09 %
M. Audric ALEXANDRE	0 voix	0.00 %
M. Dominique BOURG	0 voix	0.00 %
M. Vincent VAUCLIN	0 voix	0.00 %
M. Jean-Christophe LAGARDE	3 voix	3.26 %
M. Raphael GLUCKSMANN	1 voix	1.09 %
M. Yves GERNIGON	0 voix	0.00 %
M. Gilles HELGEN	0 voix	0.00 %
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	6 voix	6.52 %
Mme Sophie CAILLAUD	0 voix	0.00 %
Mme Thérèse DELFEL	0 voix	0.00 %
Mme Nathalie ARTAUD	0 voix	0.00 %
M. Ian BROSSAT	1 voix	1.09 %
M. François ASSELINEAU	1 voix	1.09 %
M. Benoît HAMON	4 voix	4.35 %
Mme. Nathalie TOMASINI	0 voix	0.00 %
M. Jordan BARDELLA	35 voix	38.04 %
Mme Cathy CORBET	0 voix	0.00 %
M. Antonio SANCHEZ	0 voix	0.00 %
M. Pierre DIEUMEGARD	0 voix	0.00 %
M. Christophe CHALENCON	0 voix	0.00 %
M. François LALANNE	0 voix	0.00 %
M. François-Xavier BELLAMY	6 voix	6.52 %
M. Yannick JADOT	7 voix	7.61 %
Mme Hélène THOUY	0 voix	0.00 %
M. Olivier BIDOU	1 voix	1.09 %
M. Christian Luc PERSON	0 voix	0.00 %
M. Nagib AZERGUI	0 voix	0.00 %

Inscrits : 131  
 Abstentions : 31 - 23.66 %  
 Votants : 100 - 76.34 %  
 Exprimés : 92 - 70.23 %  
 Blancs : 1 - 0.76 %  
 Nuls : 7 - 5.34 %



# Les Informations Communales

## Les Vœux du Maire

Le 6 janvier se déroulait la cérémonie des vœux du maire. Notre population s'est déplacée en nombre encore une fois, tout comme les personnalités représentant les localités avoisinantes. Nous vous remercions toutes et tous.

Le discours de Martial Le Breton, Maire, au niveau intercommunal, portait sur la mise en place d'un vaste réseau de services à la personnes sur l'ensemble du territoire, au niveau communal, portait principalement sur les travaux réalisés ou commencés durant l'année 2018 et sur ceux prévus pour 2019, mais il a aussi fait un point sur le dossier des éoliennes, tout en n'oubliant pas notre école communale dont l'effectif en maternelle ne cesse de croître et les nouveaux arrivants qu'il a salué.

A l'issue de son discours, Monsieur le Maire remettait à M. Maho Olivier la médaille communale, le récompensant pour ses 20 années de travail.

Cette cérémonie se concluait par un pot de l'amitié. Nous comptons sur vous l'année prochaine en espérant vous retrouver toujours plus nombreux.



**Brignac**

Vœux 2019



## Les Travaux Divers

Suite à des aléas, les prévisions de travaux pour l'année 2019 vont certainement être revues en ce qui concerne la voirie.

Lors des travaux engagés dans le Bourg, il a été constaté que les traversées de routes canalisant les eaux pluviales étaient vétustes et écrasées, l'entreprise Pompéi est intervenue afin de les remplacer avant que le revêtement de la départementale ne soit réalisé à une date qui ne nous est pas encore connue.



Ceux-ci sont maintenant terminés pour leur première phase, le remplacement des canalisations d'adduction en eau potable est

maintenant terminé, comme les travaux d'enfouissement de la ligne erdf moyenne tension pour alimenter le nouveau transformateur. La rénovation des trottoirs à la charge des entreprises les ayant endommagés lors des différentes interventions est aussi arrivée à son terme. Il ne reste plus maintenant que l'intervention des services du Département pour réaliser la nouvelle couche de roulement.

Les travaux du lotissement l'Orée du Bois se poursuivent et devraient se terminer en juillet, à ce jour il reste les interventions de Enedis, France Télécom et de l'entreprise Pompéi pour la finalisation du chantier.

Les travaux de curage du ruisseau du chemin de la Ville au Lo vont être réalisés par une entreprise spécialisée dans ce genre de réalisation.

La subvention pour les travaux de mise en accessibilité est en cours d'instruction par le Département, dès que celle-ci sera approuvée ils pourront commencer.

## Les Services Techniques



Le fonctionnement des services techniques a évolué depuis cette année. Ploërmel Communauté ayant transféré cette

charge aux 7 communes de notre ancien canton, il a fallu trouver une solution. Concoret et Néant sur Yvel (avec Tréhourentec) ont décidé de créer leurs propres services techniques.

Quant à Brignac, Saint Briec de Mauron et Saint Léry il a été décidé de s'associer à la commune Mauron pour une mise à disposition de leurs services techniques, aussi bien en moyens humains que matériels.

Ploërmel Communauté a donc rétrocedé gratuitement aux sept communes le matériel provenant de l'ancienne Communauté de Communes de Mauron en Brocéliande et la commune de Mauron a réembauché certains anciens employés de l'ex communauté afin de les mettre à disposition des autres communes.

C'est pourquoi vous pouvez toujours voir Bernard œuvrer sur notre territoire.

## Les Eoliennes

Depuis le rapport du Commissaire Enquêteur nous n'avions plus de nouvelles de ce dossier.

Un courrier en date du 10 avril 2019 envoyé par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer nous conviait à une réunion de la Commission des sites le jeudi 25 avril à la Préfecture de Vannes, afin de pouvoir



répondre aux éventuelles questions qui pourraient nous être posées et exposer notre point de vue.

Monsieur le Maire accompagné de son Adjoint se sont rendus à celle-ci et ont rapporté la position du Conseil Municipal exprimée jusqu'à ce jour. L'entreprise Pet T Technologie était représentée par trois de ses membres.

Aucune nouvelle ne nous parvenait jusqu'au 06 juin 2019, date à laquelle nous recevions l'arrêté de Monsieur le Préfet refusant le projet du parc éolien.

L'arrêté est consultable en mairie ou sur internet.

## Dissolution du CCAS

Le CCAS ne fonctionnait plus que pour le repas des 65 ans et plus, ce qui impliquait la réalisation d'un budget et le versement d'une subvention municipale.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 cela impliquait en plus de se munir de certificats électroniques (très onéreux) pour la télétransmission des actes et des documents comptables.

C'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé lors de la réunion du 02 novembre 2018 de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2018.

Une commission composée des anciens membres du CCAS dénommée « Commission du repas des Aînés » a vu le jour et œuvre depuis à l'organisation du repas de cette année.

## La Maison « Mc Elhinney »

La maison « Mc Elhinney » située à la Noë pose des problèmes de sécurité et de salubrité. Celle-ci a été achetée il y a une vingtaine d'années par un couple Anglais, n'a jamais été habitée ni entretenue et se trouve donc dans un état de délabrement très prononcé ce qui menace les deux maisons mitoyennes. Il semblerait que ces personnes soient décédées et qu'il n'y ait aucun héritier.

Comme il se doit dans ce genre de situation, nous avons été dans l'obligation de lancer une procédure de péril imminent. Le Tribunal Administratif de Rennes a donc nommé un expert dont le verdict a été sans appel :

destruction de l'immeuble le plus rapidement possible, avec un coût estimé à 50 000 euros.

Cette destruction revient donc à la commune qui en plus devra supporter la totalité de la charge financière du fait qu'il n'y ait plus de propriétaires connus.

Des devis sont en cours de réalisation afin de procéder aux travaux, cette charge inattendue et très lourde pour notre petit budget engendrera des retards dans les prévisions de réalisation des projets que nous avons prévus.

## Le Site Internet Communal

Depuis quelques mois, la commune s'est dotée d'un site internet que vous pouvez consulter à l'adresse suivante :

**brignac.bzh**

Vous trouverez sur celui-ci des renseignements en tout genre, l'actualité de notre commune, la vie des associations (à qui nous demandons de bien vouloir nous faire parvenir leur présentation).

Nous nous efforçons de l'alimenter le plus régulièrement possible, nous comptons sur vos suggestions afin que celui-ci réponde le plus possible à vos attentes.



## Maison de Manon



### Fermeture :

Du Lundi 02 septembre 2019 au lundi 09 septembre 2019 inclus

Du Lundi 21 octobre 2019 au lundi 28 octobre 2019 inclus

Du Lundi 23 décembre 2019 au mardi 31 décembre 2019 inclus

Réouverture le mardi 31 décembre au soir  
pour le réveillon de la Saint Sylvestre



## Commémoration du 8 mai 1945



En 1939, l'Armée Allemande commandée par Hitler envahissait l'Europe, c'était le début de la Seconde Guerre Mondiale qui dura 6 ans.

Le 8 mai 1945, l'Allemagne capitulait, l'Europe était libérée.

Comme chaque année la commémoration s'est déroulée devant le monument aux Morts, ou une gerbe a été déposée par René accompagné de Martial Le Breton, Maire, en l'honneur de nos disparus. Celui-ci a ensuite lu un texte de Mme Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, puis dans son discours il a rappelé :

*« La fin de la guerre est proclamée et partout les populations fêtent l'arrêt des hostilités. Mais le bilan est très lourd (...). Alors aujourd'hui comme tous les 8 mai nous célébrons tous ensemble, le jour de la victoire (...) la victoire de la tolérance, de la solidarité, de la démocratie.*

*Nous rendons donc hommage à tous les soldats qui ont combattu, qui ont perdu la vie, qui ont été blessés dans leur chair et dans leur tête.*

*Nous devons également rendre hommage à toutes ces femmes, tous ces hommes parfois presque encore des enfants qui ont choisi de*

*s'opposer au péril de leur vie à l'idéologie nazie et sont entrés dans des actes de résistance.*

*Les conflits existants dans le monde sont aussi des conflits qui nous concernent (...). Ainsi n'oublions pas que nous devons sans cesse nous questionner sur nos actes, sans cesse agir ou nous positionner pour que la paix soit durable.*

*N'oublions pas que nous avons un devoir envers les prochaines générations et que nous devons montrer l'exemple tout en faisant en sorte que le monde que nous transmettons soit meilleur ».*

Une trentaine de personnes seulement (hélas), étaient présentes pour honorer les victimes de cette guerre mondiale, les souffrances qu'elle a entraînées et les sacrifices que certains ont faits pour rendre à notre nation sa liberté.

N'oublions pas ce devoir de mémoire.



Une minute de silence et de recueillement a été observée pendant la sonnerie aux Morts.

Une délégation des Pompiers de Ménéac nous avait fait l'honneur d'être présente, nous les remercions. Un pot de l'amitié clôturait cette cérémonie.



## L'Ecole Marie-Louise Gastard



Après les fêtes de fin d'année, la classe a repris sur une note de bien-être quotidien. Tous les matins, après l'accueil, les élèves pratiquent 10 minutes de Yoga avec 2 élèves animateurs. C'est un rituel que les enfants apprécient particulièrement pour commencer leur journée d'écoliers.

Durant tout ce semestre, les élèves ont bénéficié de l'intervention d'un animateur du pôle sportif de Ploërmel Communauté (Florian) tous les jeudis en fin de matinée. A cela, s'est ajouté six séances de sport au complexe sportif de Mauron, au sein du réseau d'Écoles Rurales Brignac-Concoret-St Briec de Mauron avec également l'école de Néant sur Yvel. Les élèves selon leur classe d'âge, ont pratiqué hockey, jeux collectifs, yoga, parcours de motricité et modules avec piscine à balles. Enfin, au niveau sportif, les élèves sont également allés à la piscine de Mauron tous les mardis en tout début d'après-midi, accueillis par deux maîtres-nageurs du pôle sportif de Ploërmel Communauté avec l'aide de parents et bénévoles agréés pour aider à l'encadrement lors des activités d'initiation à la natation.

D'un point de vue culturel, l'année a été riche. En effet, Laetitia, responsable de la médiathèque de Mauron, est intervenue deux fois dans la classe en janvier et mars, pour partager des lectures d'albums en utilisant des racontes tapis qui intéressent vivement les élèves car cette activité est animée. De mi-mars à début avril, les élèves ont travaillé sur le cirque aboutissant à un spectacle qu'ils ont créé et mis en scène le jour de la kermesse. Spectacle qui mêlait yoga et cirque sur une musique de Soprano « Le Clown ». Ce fût un réel plaisir pour les élèves de se produire devant les parents et public de la fête d'école. Le 7 mai, les élèves sont allés voir un spectacle au centre culturel de

Mauron proposé par le pôle culturel de Ploërmel Communauté qui s'intitulait Eugénio. Proposition alliant cirque et musique qui a bien plu à tous. Le 7 juin, les élèves se sont rendus sur Ploërmel pour la journée, dans le cadre d'un projet intitulé « Défi-art ». Projet coordonné par la Direction Académique et par les pôles Enfance-Jeunesse et culturel de Ploërmel Communauté. Lors de cette journée, les élèves ont admiré 22 tableaux projetés de manière dynamique accompagnés d'une histoire et de musique, à la Chapelle Bleue, émerveillant tout le monde. Lors de cette journée, les élèves ont également présenté devant 3 autres classes, une chorégraphie permettant de reconnaître un des tableaux. Pour arriver à cette finalisation, un travail particulier a été réalisé en classe, en amont, pour découvrir et exploiter ces 22 œuvres en approfondissant quelques-unes. Et enfin, le 28 juin les élèves ont fait une course d'orientation, parmi les œuvres d'art du parc de Kerguéhennec à Bignan. Ce travail a été mené en collaboration avec les conseillers pédagogiques et le musée de Kerguéhennec. En classe, les élèves ont travaillé sur l'orientation, les déplacements (gauche, droite, devant, derrière) et la lecture de plan simplifié.

Sinon, les élèves ont repris leur projet de jardin, en réalisant les semis en mars en vue du marché de printemps le samedi 1<sup>er</sup> juin. Ce projet de jardin a été complété par des activités périscolaires en mai et juin, les mercredis durant 2h où était présent un groupe d'élèves disponibles et intéressés, accompagné également de parents.

Fin avril, la sortie à la caserne des pompiers de Ménéac proposée par le pôle enfance-jeunesse de Ploërmel Communauté, a bien intéressé les élèves qui ont été attentifs aux différentes explications données

par les pompiers tout au long de la visite et tellement heureux de monter dans le camion des pompiers ou de tenir la lance à eau.

Et enfin, tous les élèves du regroupement pédagogique (Ecoles de Brignac et St Briec de Mauron) sont partis en classe de découverte du 13 au 17 mai à Monteneuf à une vingtaine de km en-dessous de Ploërmel. Durant cette classe de découverte, les élèves ont été encadrés dans la journée par des animateurs qui leur ont fait découvrir la flore et la faune de la forêt, de l'étang et de la lande. Les élèves se sont aussi rendus sur le site des Menhirs de Monteneuf où ils ont eu des informations sur la vie des hommes au Néolithique (notamment la réalisation du feu et le déplacement de menhir). Cette classe de découverte a également permis aux élèves de vivre en collectivité quelques jours et nuits

pour développer la socialisation et l'autonomie.



Cette année scolaire bien remplie s'achève tout juste et pour l'accomplissement de celle-ci, on peut remercier l'investissement de deux stagiaires : Mélanie et Justine qui ont également, auprès de Mano et moi-même, accompagné avec bienveillance ces élèves de maternelle.



Pour tout renseignement ou inscription, cela peut se faire la deuxième semaine de juillet ou la dernière semaine d'août, sur rendez-vous pris par téléphone au :

02 97 22 80 36 ou  
06 77 83 24 17 ou  
par mail :  
[ec.0560690w@ac-rennes.fr](mailto:ec.0560690w@ac-rennes.fr)



La rentrée scolaire des élèves aura lieu le :  
**lundi 2 septembre.**

Très Bonnes vacances à tous



## Le Mot des Associations

### La Société de Chasse

La saison de chasse 2018/2019 est terminée depuis la fin février et la saison à venir devrait débuter le 15 septembre 2019, selon les propositions fédérales, avec battues aux nuisibles à partir du 15 août, comme les années précédentes (renards, sangliers).



Le chevreuil est bien implanté sur toute la commune et la population augmente au fil des années.

Le lapin est toujours présent sur le village de la « Ville Derré », mais en nombre un peu moins important à priori, dans d'autres secteurs peu de sujets sont recensés.

Les parcours de comptage de nuit du mois de février (3 sorties sur un tracé défini), ont permis de recenser les populations de gibier présentes sur la commune.

Le gibier à plumes a du mal à se reproduire malgré le nombre de sujets présents en fin de chasse.

Le lièvre semble résister, mais a quand même subi une régression avec la maladie et autres attaques diverses, (Pas la chasse ... seulement 1 prélèvement effectué la saison passée).



Nous notons une diminution de la prédation renards mais la prédation aérienne (buses, éperviers ...) est bien présente et active.

Merci à la municipalité pour la mise à disposition du local inter-associations pour les battues et diverses réunions, ainsi que la salle « le Verger » à l'occasion du repas de la Société qui a eu lieu le 3 mars 2019, celui-ci a permis de distribuer les repas à emporter pour un nombre de parts sensiblement équivalent aux années précédentes. Remerciements également aux propriétaires terriens qui nous permettent de pratiquer notre loisir sur leurs terres, bois, landiers etc...

Le nombre de chasseurs n'augmente pas en adhérents sociétaires, reste à peu près stable en adhérents actionnaires.

Pour information, le permis de chasser à 0 € est toujours en vigueur cette année (FDC.56)

#### Composition du bureau à l'issue de l'assemblée générale.

Président : Laurent SCULO	Vice-Président : Alain LABBÉ
Trésorier : Yannick MÉTAYER	Trésorier adjoint : Vincent BIENNE
Secrétaire : Bernard PIEDERRIÈRE	Secrétaire adjoint : Anthony PAMBOUC

## L'Amicale Laïque

Dès mi-janvier, les membres du bureau se sont réunis pour préparer la fête de l'école : manifestation importante pour l'association parce qu'elle permet principalement d'engranger des finances et également d'animer notre petite commune. Ces fonds permettent de soutenir financièrement les projets pédagogiques de l'école ainsi que les transports et l'achat de matériel. Pour la préparation de la kermesse, les membres ont été assistés de parents d'élèves très investis qui ont démarché les commerçants de notre territoire afin de récolter des produits commerciaux pour être mis en lots.

La kermesse s'est déroulée le dimanche 7 avril à la salle Le Verger avec un temps plutôt automnal ! De fait, la fréquentation n'a pas été à la hauteur des autres années. Toutefois, les résultats restaient convenables. Aussi, remercions tout le monde : les visiteurs et les bénévoles qui s'étaient activés depuis la veille. En fin d'après-midi, les élèves de maternelle ont présenté leur spectacle devant les parents, les grands-parents et toute l'assemblée présente qui ont vraiment apprécié la chorégraphie pour preuve les nombreux applaudissements.

L'Amicale a aussi été partenaire du lâcher de truites inter-association autour de l'étang, le dimanche 28 avril.

L'Amicale s'est investie pour le marché de printemps qui s'est déroulé le samedi 1<sup>er</sup> juin, dans la cour, en même temps que la porte ouverte de l'école. Un pot a été offert aux parents et aux personnes venues acheter des plants

aux enfants. Toujours un moment très convivial où il y a eu, cette année, une plus forte affluence. Remercions aussi les personnes qui ont contribué à la réussite par leur apport de plants.

L'amicale, pour la seconde année, a mené un vide grenier avec l'association « les Marchous d'Brigna » en y ajoutant une activité supplémentaire : un concours de palets, le samedi 25 mai.

Cette année, l'Amicale a soutenu financièrement un gros projet pédagogique qui a été la classe de découverte afin que les parents paient le minimum sur 262€ par enfant, soit 40€ du fait des efforts collectifs. La municipalité : 40€, des aides extérieures 27€ et le complément par l'Amicale qui se trouve être le financeur principal. Preuve que les finances engrangées bénéficient bien aux élèves pour leur permettre de s'épanouir.

Enfin, pour clôturer cette année scolaire bien dynamique, l'Amicale a fait son Assemblée Générale le vendredi 5 juillet à la salle "Le Verger" pour présenter le bilan financier de la kermesse et des autres actions ainsi que le compte de résultat de 2018/19 où tous les parents et amicalistes étaient invités, suivie d'un repas offert et le tout dans la convivialité.



A tous, bonnes vacances et bon repos

## Les Marchous d'Brigna

En ce milieu d'année le soleil met un peu de temps pour pointer le bout de son nez, mais le bilan est très positif pour notre association, son effectif compte 37 Adhérents.

Les Marchous sont toujours très nombreux pour découvrir notre belle campagne le samedi matin.

Nous participons régulièrement aux diverses randonnées pédestres, Guilliers, Saint Briec de Mauron, la Chapelle Gaceline, etc... et une sortie a été organisée pour nos adhérents le 23 juin,



pour découvrir ou redécouvrir avec toujours beaucoup de plaisir, l'Île de Bréhat.

Les Marchous ont participé au concours des « épouvantails » au Jardin de la Peignie en exposant 2 réalisations.

Pour la 4<sup>ème</sup> édition, nous organisons notre rando le dimanche **8 septembre 2019**, nous vous attendons nombreux.

Bonnes vacances à toutes et à tous



## Le Club des Genêts d'Or

Nos Activités sont toujours aussi riches. Toutes les 2 semaines nous nous réunissons à la salle Le Verger pour divers jeux, sorties et repas.

Le lâcher de truites qui a eu lieu le 28 avril 2019, a été organisé avec les autres associations de Brignac, s'est bien déroulé.

Nous prévoyons avant le repos du mois d'août un repas et une reprise le 4 septembre.

Toutes les personnes intéressées peuvent ce jour-là nous rejoindre, les 2 premiers jours étant gratuits.

Le 26 octobre 2019, nous prévoyons de faire un après-midi récréatif avec des chants. Le 11 novembre 2019 nous organiserons notre fest-deiz (fête de l'après-midi).

Les activités sont réalisées en fonction de la demande de chacun.

## Le Vide Grenier

Cette année, le vide grenier organisé par les Marchous d'Brigna et l'Amicale Laïque s'est tenu le samedi 25 mai. Malgré les seulement 8 exposants, les bénéfiques ont été tout à fait convenables grâce à la mise en place d'un concours de palets. 8 équipes se sont affrontées l'après-midi et les batailles se sont déroulées sous le soleil et dans la bonne humeur !



Nous remercions les habitants de Brignac et des alentours qui se sont déplacés pour ce rendez-vous au cœur de la commune. Preuve qu'une manifestation est un vecteur social jouant un rôle important dans la cohésion de la commune.



Les joueurs et les exposants sont impatients de se retrouver l'année prochaine avec les bénévoles des deux associations, le dimanche 17 mai 2020 à la salle « Le Verger ».

## Le Lâcher de Truites Inter-associations

En cette année 2019, les associations Brignacoises se sont réunies pour la préparation du lâcher de truites, la date étant arrêtée au 28 avril 2019.

Malgré un temps incertain, les courageux pêcheurs se sont déplacés, la

pêche étant très importante pour chacun.

Tout a débuté à 8 h très précises, suivi d'une coupure à 10 h et le signal sonore retentissait à 12 h signalant la fin du concours. Cette journée se terminant à 18 h.

Le nombre des participants était de : 47 adultes et 11 enfants ;

Lâcher de truites  
28 avril 2019



Une coupe a été remise au le meilleur jeune : Anthony Chauvel et une à la meilleure féminine : Lucie Siloret.

Cette année, le panier garni de 6 kg 520 grammes a été gagné par madame Maryvonne Eon de Merdrignac.

Les associations, le Club des Genêts d'Or, l'amicale Laïque, les Marchous d'Brigna, et les Chasseurs comme chaque année, étaient heureuses de recevoir les pêcheurs.



## Informations Diverses

### Salle « Le Verger »



### Les Tarifs de Location

Type de location	Personnes de la Commune		Personnes Hors Commune	
	Été	Hiver	Été	Hiver
Repas du midi	105.00 €	130.00 €	121.00 €	151.00 €
Repas du soir	126.00 €	152.00 €	145.00 €	176.00 €
Journée	166.00 €	207.00 €	190.00 €	238.00 €
Lendemain midi	34.00 €	39.00 €	41.00 €	46.00 €

Noël 24 & 25/12	315.00 €	315.00 €
Jour de l'An 31/12 & 01/01	315.00 €	315.00 €
<b>CAUTIONS</b> Pour toutes les locations	<b>207.00 € &amp; 80.00 €</b>	<b>207.00 € &amp; 80.00 €</b>

## RAPPEL :

Les familles résidant sur la commune de Brignac bénéficient d'une location au tarif « commune » par année civile, au-delà sera appliqué le tarif « Hors commune ».

Vous louez la salle mais ne désirez pas laver le sol de la grande salle (celle-ci devant être balayée par vos soins), dans ce cas, au moment de la réservation et pour la somme de 44 € une personne se chargera de passer la

machine après votre départ ; le nettoyage de l'ensemble des autres locaux reste à votre charge.



## l'Etang de la Maladrerie



Balade



## La Pêche

Les cartes annuelles sont valables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Les cartes pour l'année 2019 sont en vente auprès de :

Mme Dumaine Nathalie  
Ou Mr Rolland Patrick

Lors de son passage sur les bords de l'étang, aux tarifs suivants :

- Carte journalière : 2,00 €
- Carte annuelle : 20,00 €



## Cimetière & Columbarium

### Tarif des Concessions

Cimetière	30 ans	50 ans
	108.00 €	153.00 €



Columbarium Cavurne (4 places) Case monument (2 places)	10 ans	20 ans	30 ans
	300 €	550 €	750 €

Redevance Ouverture – Fermeture Cavurne ou Case	100.00 €
Dépôt des Cendres au Jardin du Souvenir	25.00 €

Les plaques et leur gravure sont à la charge des familles après renseignements pris en Mairie.

## Chenil Service

Nous vous informons que la commune a souscrit un contrat de fourrière animale auprès de la société Chenil - Service qui dispose de tous

les moyens utiles pour la récupération des animaux sur la voie publique, leur hébergement et la recherche des propriétaires.

Si vous trouvez un animal en divagation, prévenez la Mairie qui est l'interlocuteur pour avertir la société Chenil-Service, les appels de particuliers n'étant pas pris en considération.



## La Sécurité Routière

### Formation complémentaire « post permis »

Depuis le 11 mai 2019, les titulaires d'un premier permis de conduire peuvent suivre une journée de stage post permis dans des écoles de conduite labellisées « Ecole conduite qualité ». Les conducteurs volontaires qui s'inscriront à la formation post permis pourront accéder plus rapidement au capital de 12 points sur leur permis.



Cette nouvelle formation vise à renforcer les compétences acquises par les conducteurs novices entre le 6<sup>e</sup> mois et le 12<sup>e</sup> après l'obtention du permis de conduire. En effet, au cours de cette période, un pic d'accidentalité est observé chez ces nouveaux conducteurs.

### Service National Universel

Dans le Morbihan, 100 jeunes volontaires venus de douze autres départements préfigurateurs ont été accueillis en internat au Lycée Lesage à Vannes pour participer au « séjour de cohésion » du 16 au 28 juin 2019. A cette occasion, la sécurité

routière et l'éducation routière se sont mobilisées pour intervenir auprès de ce jeune public sur les risques routiers, le code de la route ... Ils ont assisté également à une pièce de théâtre sur la sécurité routière.

### Charte « Qualité de la fête »

La signature de la charte « qualité de la fête » a été signée entre la directrice de cabinet du préfet et les présidents organisateurs de grand festival le 3 juillet 2019 à Porcaro. Elle concerne les festivals suivants : Le

Pont du Rock, Festival Interceltique Lorient, La Madone des motards et Motocultor.

Tout l'été, la sécurité routière accompagne aussi les autres organisateurs de festival.

### Qu'est ce qui va changer avec le contrôle technique au 1<sup>er</sup> juillet 2019 ?

Cette nouvelle version concerne uniquement les modèles diesel. Ce contrôle technique revu et corrigé est donc désormais plus sévère, afin de détecter les véhicules les plus polluants, tandis que les essences sont quant à eux pas concernés.



Le test est toutefois plus adapté à l'âge du véhicule, puisque c'est la valeur d'homologation en vigueur lors de sa première mise en circulation qui est prise en compte. Les fumées émises par l'échappement sont quant à elles contrôlées plus attentivement.



## Le Piégeage des Ragondins

Comme tous les ans le plan de limitation des populations de ragondins a eu lieu sur la commune avec deux périodes, celle du piégeage d'entretien et celle du piégeage intensif.



En ce qui concerne le plan de limitation des ragondins, il a permis la prise de 8 ragondins en piégeage d'entretien et 28 en intensif.

Nous remercions Bernard et Alexandre pour leur implication et leur dévouement dans la réalisation de cette tâche.

N'hésitez pas à les contacter si vous constatez la présence de ragondins à certains endroits de la commune.

## 2019 : les produits chimiques au jardin c'est fini !



La loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, dite « loi Labbé », prévoit l'interdiction pour les particuliers à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de vente, de détention et d'utilisation des produits phytosanitaires à l'exception des produits de bio contrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique.

**Protéger la santé des utilisateurs et des habitants, améliorer la qualité de l'eau des ruisseaux et des rivières et protéger la biodiversité sont les objectifs de cette loi.**

### ✓ Le vente de pesticides dans les jardinerie ne se fait déjà plus en libre-service

Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service des pesticides chimiques n'est déjà plus autorisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces produits sont en vitrine et délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. L'interdiction s'applique quel que soit le lieu de vente : grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie.

Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : **au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les pesticides seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers** (sauf les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique).

Les communes du territoire sont déjà dans cette démarche puisque les produits chimiques sont interdits sur les espaces communaux depuis janvier 2017 (à l'exception des cimetières et des terrains de foot et selon certains critères)



### Petit rappel

#### Les pesticides ne sont plus utilisés dans les espaces publics (rues, jardins, parcs, ...)

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017**, la loi interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (ne sont pas concernés les produits labélisés AB et les produits de biocontrôle).

Dans le cadre du programme d'actions du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant, notre commune participe à cette démarche en suivant les conseils des techniciens de la structure : formation des agents communaux, participation à des démonstrations sur les techniques alternatives, plan de gestion différenciée, aménagements du bourg, acceptation des plantes spontanées, fleurissement des pieds de mûr, organisation de journée éco-citoyenne, sensibilisation des habitants...

*Nous avons tous un rôle à jouer dans la perspective d'améliorer notre environnement et notre cadre de vie ! Vous aussi en tant que citoyen et habitant de la commune ! Pour cela, jardinons et entretenons nos espaces au naturel !*



Pour plus d'informations :

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

02.97.73.36.49

# Parcours d'Activités Santé Sport Adaptées (PASSA)

## Vous souhaitez améliorer votre santé par une activité physique adaptée ?

A partir du 2 septembre 2019 le nouveau programme d'activités santé sport adaptées sera mis en place sur les communes de Mauron, Concoret, Saint Brieuc de Mauron, Néant-sur-Yvel, **Brignac**.

Notre éducateur sportif sport santé se déplacera à proximité de chez vous.

Le programme Passa en trois mots : la convivialité, l'équilibre physique et mental (se maintenir en forme), le bien-être, dans une atmosphère de partage et de confiance.

Les entraînements sont constitués d'exercices de gymnastique douce, de mouvements fondamentaux de yoga et de pilâtes, d'étirements et de relaxation.

Ce sont des activités pour tout public, sans barrière d'âge, de niveau, de poids, de sexe, de maladie. Il s'adapte à toute personne, diverses options sont proposées tout au long de la séance.

Les activités sont menées par l'éducateur diplômé d'état qui est spécialisé dans le sport santé. La séance durera 45 min.

Pour toute question ou inscription merci de nous contacter au **Tel. 06 33 60 14 60**

### Les horaires :

lundi	Mardi
9h30 - 10h15 Néant sur Yvel 10h30 - 11h15 Concoret 11h30 - 12h15 Mauron	<b>9h30 - 10h15 Brignac</b> 10h30 - 11h15 Saint Brieuc de Mauron
mercredi	Jeudi
9h30 - 10h15 Néant sur Yvel 10h30 - 11h15 Concoret 11h30 - 12h15 Mauron	<b>9h30 - 10h15 Brignac (sous réserve)</b> 10h30 - 11h15 Saint Brieuc de Mauron

**C'est gratuit !**





## *Les Informations Communautaires*

### **Du Changement pour le RIV**

Après 6 mois de circulation, le réseau de bus RIV modifie légèrement ses habitudes pour s'adapter aux vôtres.

Depuis son lancement en septembre 2018, le réseau de bus RIV a accueilli 9035 passagers, parcouru 107 000 kilomètres et conquis bon nombre d'entre vous.

En phase de test jusqu'au 31 août 2019, le réseau ajuste ses horaires, son circuit et ses tarifs pour s'adapter au plus près des habitudes de ses utilisateurs.

Ainsi, un nouveau dépliant RIV est arrivé au 1<sup>er</sup> février 2019.

#### **Quels changements depuis le 1<sup>er</sup> février ?**

- Une grille d'horaires qui s'adapte à la réalité des circuits
- Une simplification du circuit au niveau de l'arrêt Ploërmel-Hôpital
- Un tarif abonnement qui passe à 25€ / mois au lieu de 40

Retrouvez toutes les informations utiles sur [www.riv-info.bzh](http://www.riv-info.bzh)

RIV, c'est aussi : du covoiturage, de la location de voitures et de vélos à assistance électrique.

### **Médiathèque à Mauron de Ploërmel Communauté**

#### **Expositions et Animations**

**Septembre : Léonard de Vinci.** Un concours est lancé pour fabriquer une des inventions de Léonard de Vinci ou créer une nouvelle invention. Les œuvres seront exposées à la médiathèque en décembre.

Les éditions P'tit Louis ont un dossier pédagogique à télécharger sur la Bande Dessinée « *Le Guide Ou le secret de Léonard de Vinci* » de Bruno Bertin (les aventures de Vick et Vicky).

**1<sup>er</sup> au 12 octobre :** Semaine bleue sur l'art du recyclage (exposition « Surcyclage » de l'artiste Michel Delb de Mauron)

**Mardi 1<sup>er</sup> octobre de 14h30 à 16h : Atelier « L'art du recyclage en poésie » Fabrication manuelle avec les EHPAD.**



**Automne : Possibilité de lecture avec cousette à conter / atelier numérique sur ce thème**

**Du 14 au 26 octobre :** Exposition sur les **Dinosaures** avec Guy Emmanuel Nodonde Monbaron (Paléontologue de Guillac). Il peut faire une conférence sur l'alimentation des dinosaures ou autres...

Possibilité de faire un atelier numérique sur ce thème pour les primaires.

**Du 4 au 27 novembre :** Exposition « Robotto » et « Gon » **Les robots et les dinosaures dans la littérature, le cinéma et le manga japonais avec un parcours-jeu en lien avec des mangas.**

**Décembre :** Expo Concours sur les inventions de Léonard de Vinci.

**Du 3 au 17 décembre :** Un nouvel outil d'animation pour les maternelles et CP/CE1 un sac à contes nommé « *Cagoule* » prêté par la MDM.

Et un kamishibaï sur Noël



## **SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif**

- Lorsqu'une habitation ou un bâtiment est non desservi(e) par le réseau d'assainissement collectif, ces derniers doivent être équipés d'une installation d'assainissement autonome permettant l'évacuation et le traitement des eaux usées domestiques et assimilées (vaisselle, douches, lessives, toilettes...).
- Si la loi impose aux propriétaires de disposer d'une telle installation, la loi impose également aux collectivités la mise en place d'un service pour contrôler la conception, la réalisation des travaux et le bon fonctionnement de ces installations.
- Le SPANC de Ploërmel Communauté (Service Public d'Assainissement non Collectif) assure les missions de contrôles obligatoires, de conseils aux usagers et d'animation d'un programme de réhabilitation en lien avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le SPANC est financé par une redevance en lien avec les différents contrôles.



## LES DIFFÉRENTS CONTRÔLES

### Les installations neuves ou réhabilitées

- Contrôle du projet de conception et d'implantation de l'installation
- Contrôle de bonne exécution des travaux (tranchées ouvertes)

### Les installations existantes

- Contrôle à l'occasion d'une cession immobilière
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien

### Pour une construction neuve

Le projet d'assainissement non collectif doit être conforme à la réglementation en vigueur et adapté aux différentes caractéristiques du terrain. Il doit obtenir un avis favorable délivré par le SPANC avant le démarrage des travaux (Contrôle du projet de conception et d'implantation de l'installation). Pour cela, le propriétaire doit faire réaliser une étude de sol et de définition de filière, justifiant du choix de l'installation d'assainissement retenue, de l'implantation des dispositifs et de leur dimension.

NOTE : Retrait du formulaire de demande de contrôle de conception en mairie ou à la communauté de communes

Une fois le projet validé par le SPANC, les ouvrages doivent être réalisés conformément au projet et à la réglementation. Avant la fin des travaux, le propriétaire doit contacter le SPANC pour la réalisation du contrôle de bonne exécution des travaux.

**NOTE : Le contrôle de bonne exécution s'effectue obligatoirement tranchées ouvertes**

### Les installations existantes

Le propriétaire est responsable du maintien en état de fonctionnement des ouvrages, quelques principes simples :

- Réaliser les opérations d'entretien régulières des ouvrages
- Conserver une accessibilité totale des ouvrages
- Ne pas imperméabiliser les surfaces de traitement et ne pas aménager de zones de roulement ou de stationnement sur les ouvrages
- Ne pas rejeter les eaux pluviales, huiles usagées, peintures ou autres liquides corrosifs dans les ouvrages.

Le bon fonctionnement et l'entretien des installations existantes sont contrôlés périodiquement par le SPANC.

Dans le cas d'une cession immobilière, le propriétaire a l'obligation de fournir à l'acquéreur un rapport de contrôle de bon fonctionnement datant de moins de 3 ans.

## Rénov'Info Service

Rénov'Info Service s'adresse à tous les habitants propriétaires ou futurs acquéreurs, quel que soit leur statut ou leurs revenus.

Ce dispositif local, porté par le Pays de Ploërmel, vise à faire face à un parc immobilier vieillissant. L'objectif est de vous accompagner et vous conseiller dans la mise en œuvre d'un projet, en prenant en compte ses aspects techniques et financiers.

Le but étant d'aider à améliorer votre logement et à réduire votre consommation d'énergie.

### Avantages du dispositif

En vous rapprochant des services de Rénov'Info Service, un conseiller vous oriente vers l'interlocuteur le plus adapté pour répondre à votre projet.

- Vous serez ainsi informé sur l'ensemble des dispositifs et aides financières existantes
- Un technicien se rend à votre domicile pour réaliser un diagnostic technique et énergétique
- Suite à la visite, le technicien vous propose plusieurs scénarios de travaux
- Vous êtes accompagnés dans l'analyse de vos devis
- Votre conseiller vous aide à finaliser le plan de financement de votre projet
- Votre conseiller vous propose de vous aider à suivre votre consommation d'énergie



**Le dispositif Rénov'Info Service est un véritable outil d'aide à la décision et à la sécurisation technique et financière de votre projet.**

**RENOV Info Service  
8 rue Jean Noël Gougeon  
56800 – Ploërmel**

Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 sur rendez-vous à Ploërmel  
Autres permanences à Josselin, La-Trinité-Porhoët et Mauron

## Le Transport Scolaire



Le service transport scolaire de Ploërmel Communauté s'adresse à tout élève de la maternelle au baccalauréat, externe,

demi-pensionnaire ou interne, scolarisé dans un établissement scolaire desservi par nos circuits.

Mais le transport scolaire s'adresse également, et ce dans la mesure des places disponibles, à toute personne ayant besoin d'un transport, dans les horaires de fonctionnement des transports scolaires, à un tarif différent d'un élève subventionné mais à des prix intéressants. Ce dispositif peut permettre à des personnes n'ayant pas de moyen de transport personnel de bénéficier d'un transport en commun, à la demande.

La fiche d'inscription obligatoire pour tout utilisateur du service est téléchargeable pour les demi-pensionnaires et les élèves

internes. À l'issue des permanences, un dossier sans règlement ne sera pas pris en compte.



## Un peu d'Histoire

### Brignac, il y a 300 ans (1719)



#### Ils sont nés :

CHAUMORCEL François  
 MOREUL Jan  
 MOREUL Mathurine  
 LOQUET Mathurin  
 JAGU Jan  
 TEMPIER François

CERTAIN Mathurine  
 RHEDO Jan  
 GROSEIL Mathurine  
 GROSEIL Julien  
 COISBO Julien  
 GROSEIL Joseph

GUILLEMOT Nicolle  
 CHAUMORCEL Pierre  
 BOUESNARD Janne  
 JOUHIER Rose Marie  
 GAULTIER Julienne

#### Ils nous ont quittés :

CHAUMORCEL Janne 70 ans  
 MENIER Joseph 3 mois  
 NOUETTE Mathurin 15 mois  
 FRESLON Charles 44 ans  
 MOREUL Mathurine 1 mois ½



CHAUMORCEL Marie 25 ans  
 TEMPIER Jacques 70 ans  
 FRESLON Symon 82 ans  
 CHANTOUX Pierre 68 ans

#### Ils se sont unis :



SUSLEVE Jacques	& GROSEIL Mathurine
GROSEIL Barthélémy	& GUILLEMOT Sébastienne
LOHÉAS Paul	& LOQUET Anne
GERVAIS Ambroise	& NOGUES Anne
GROSEIL Yves	& GUILLOTIN Mathurine
CHAUMORCEL Mary	& TEMPIER Suzanne
OREAL Julien	& TEMPIER Marie
TEMPIER Mathurin	& SOHIER Sébastienne



### Brignac, il y a 200 ans (1819)



#### Ils sont nés :

MOREUL Amateur  
 GODEREUL Joseph

*Touche Marglas  
 Forville*

LE RAY Marie Louise  
 GUILLARD Pierre

*Touche Marglas  
 Kouéférot*

BERTHELOT Mathurine	<i>Ville Derré</i>
MERCIER Marie	<i>Fougerais</i>
LARELLE Mathurin	<i>Fougerais</i>
MOREULLE Anne	<i>Ville Derré</i>
HEMERY Anne	<i>le Bourg</i>
GROSEIL Marie Louise	<i>Ville Serein</i>
KEROUAS Marguerite	<i>Noë Besnard</i>
ECHELLARD Julien	<i>Touche Marglas</i>

CERTAIN Mathurin	<i>Fougerais</i>
LE RAY Anne Marie	<i>Touche Marglas</i>
BRANDEHOT Marie	<i>Fougerais</i>
CHAUMORCEL Marie	<i>Ville Serein</i>
GROSEIL Joseph	<i>le Bourg</i>
HERVÉ Pierre	<i>Marglas</i>
JOSSE Pierre	<i>Coëfférot</i>

Ils nous ont quittés :



PINEL Joseph	15 ans - <i>Ménéac</i>
(Décédé chez Jean Pencolé –	<i>Ville es Moreux</i> )
COUESBOT Mathurin	2 mois - <i>Ville Derré</i>
GODEREULLE Joseph	15 jours- <i>Forville</i>
TEMPIER Marie	68 ans - <i>Ville Serein</i>
TEBAUT Batisse	57 ans - <i>Corbinais</i>
LARELLE Sébastienne	4 mois - <i>Kerbugand</i>
LA VILLELOUAIS Gilette	70 ans- <i>Ville es Moreux</i>
PAINCOLLÈ Jan	- - <i>Ville es Moreux</i>
PEROUET Jane	84 ans- <i>Ville es Moreux</i>
CORMAUX Jean	45 ans - <i>Penedeuc</i>

JOSSE Joseph	45 ans - <i>Ville Derré</i>
JOSSE Anne Marie	2 ans - <i>Plessis</i>
HERVÉ Marguerite	63 ans - <i>Ville Derré</i>
CERTAIN Mathurin	8 jours - <i>Fougerais</i>
PERROUET Jacques	61 ans- <i>Ville es Moreux</i>
GROSEIL Joseph	40 jours- <i>le Bourg</i>
GASTARD Mathurin	60 ans- <i>Touche Marglas</i>
BOUVET Marguerite	8 ans - <i>Ville Derré</i>
LE RAY Mathurin	55 ans - <i>DCD à Brest</i>

Ils se sont unis :



GATARD Joseph – Pirois, Ménéac	&	ROUXELLE Marie – Ludehelon, Brignac
GROSEIL Anne – Vilain es Bouvet, Ménéac	&	SAILLARD Anne Marie – Brignac
JOSSE Pierre – Ville es Moreux, Brignac	&	MÉNAGÉ Marie Reine – Couëférot, Brignac
LE GOFF Pierre – Corbinaye, Brignac	&	GROSEIL Françoise – la Touche Marglas, Brignac
CHALLE Pierre – Pendec, Brignac	&	BONNET Marie – Coëféro, Brignac
LOHÉAS Etienne – Kerbugand, Brignac	&	MERCIER Reine – le Villot, Ménéac
TEMPIER Mathurin – Fougerais, Brignac	&	TEMPIER Anne Marie – Kerbugand, Brignac
JOUHIER Mathurin – Corbinaye, Brignac	&	PENCOLÉ Renée – Leute, Ménéac
GUILLEMIN Joseph – Couesquellan, Ménéac	&	JOSSE Charlotte – Perqué, Brignac
URVOY Pierre – Janiquen, Ménéac	&	CERTAIN Marguerite – Folville, Brignac



**Brignac, il y a 100 ans (1919)**



Ils sont nés :

PICHONNET Eugène	<i>Penedeuc</i>
GUILLEMOT Victor	<i>Viewville</i>
CHASLES Désiré	<i>Ville Déré</i>

BONNET Marcelline	<i>Coëfféro</i>
GUILLOTIN Eugène	<i>Bourg</i>

Ils nous ont quittés :



GOURDEL J.Baptiste	64 ans	Ville es Moreux	GASTARD Marie	76 ans	Ville es Moreux
JOSSE Ernestine	12 ans	Bourg	PINSON Joseph	32 ans	Ville Derré
BONNET Eugène	2 ans	Coëfféro	MORIO Pierre	66 ans	Folville
HOUÉDÉ Olivier	42 ans	le Plessis	BAZIN Marie Louise	78 ans	Bourg
HAGUET Alexis	57 ans	Villolo	JOSSE Joseph	52 ans	Kerbugand
GASTARD Léonie	21 ans	Kerbugand	GASTARD Joseph	77 ans	Pennedeuc
PIEDERRIÈRE Aimée	9 ans	Ville Serein	LENORMAND Jean	82 ans	Fougerêts
BARELLA Amélie	36 ans	Bourg	TEMPIER Joséphine	41 ans	Ville Serein

Ils se sont unis :



MOREUL Eugène – Brignac & CHASLES Joséphine – Brignac  
 JÉHANNET Joseph – Brignac & HAGUET Léontine – Brignac  
 GAUDAIRE Joseph – Bourg Brignac & JAN Augustine – Brignac  
 AUBRY Jean – Brignac & HAGUET Zénomie Armandine – Brignac  
 SOHIER Léon – Brignac & MOREUL Augustine – Brignac  
 RIGOURD Pierre – Saint Léry & MESLÉ Eugénie – Brignac  
 PORTIER Joseph – Brignac & MOUNIER Léonie – Brignac  
 JAN Prosper – Illifaut & RENAUD Anna – Brignac  
 GAUDAIRE Eugène Victor – Brignac & MÉNAGÉ Constance – Brignac  
 GAIDIER Amédée – Illifaut & MOREUL Victoire – Brignac  
 GROSEIL Alexandre – Ménéac & SOHIER Marie Madeleine - Brignac





*Des Mariés de 1919*




*Vous désirez retrouver vos lointaines racines,  
 Contacter Josette au 02 97 22 80 88*

## Rétrospective du Conseil Municipal de 1919



Maire : Joseph GASTARD

Nomination d'un délégué pour la révision de la liste électorale et de deux pour les réclamations.

M. GASTARD Joseph pour la révision  
M. GUILLEMOT JP. et M. GEFFROS Désiré pour les réclamations

M. Le Président donne lecture d'une lettre de M. Le Préfet sur la nécessité de construire un puits afin d'approvisionner les écoles en eau potable.

Le Conseil donne un avis favorable à cette construction, toutefois, il est d'avis d'attendre pour commencer les travaux que la démolition actuelle ait eu lieu et que le moment soit plus propice.

Le Président invite les membres du Conseil à dresser la liste des personnes devant bénéficier de l'assistance médicale.

URVOY Philomène	Ville es Moreux	JOSSE Adélaïde	Bourg
ALLAIN Jeanne	Villolo	BLANCHARD Marguerite	Bourg
GROSEIL Alphonse	Perqué	DELALANDE Lucie	la Touche

Projet de réorganisation de la Police Municipale paru dans le n° 2 des Recueils des Actes administratifs :  
Le Conseil se déclare partisan du statu quo.

M. Le Président expose qu'un comité s'est formé en vue d'ériger à MAURON, un monument pour célébrer la mémoire des enfants du canton « Morts pour la France ».

Le Conseil désirant associer la Commune de Brignac à cette œuvre éminemment patriotique vote une subvention de 200 f à prendre sur les fonds libres pour l'érection dudit monument.

### Année 1919, quelques dépenses et recettes

#### *Dépenses :*

Traitement du secrétaire de Mairie	300 f
Frais de bureau de la Mairie	75 f
Imprimés à la charge commune	26 f
Frais des registres état civil	35 f
Abonnement au journal officiel	4 f
Traitement du Receveur Municipal	129 f
Traitement du Garde-Champêtre	100 f
Traitement du gérant du téléphone	100 f
Assurance incendie bâtiments communaux	30 f
Chauffage, éclairage, balayage des classes	100 f
Achat d'objets pour enseignement couture	20 f
Achat livres pour la bibliothèque	10 f
Subvention à la caisse des écoles	100 f
Entretien des chemins vicinaux ordinaires	499 f

Contingents affectés aux chemins	910 f
Fête nationale du 14 juillet	50 f

#### *Recettes :*

Attribution sur l'impôt des chevaux et voitures	25.25 f
Cent. sur les contributions foncières	142.40 f
Cent. pour le traitement du Garde Champêtre	123.94 f
Cent. pour les chemins	154.93 f
Taxe sur les chiens	66.00 f
Produits des concessions	80.00 f
Droits en matière de permis de chasse	30.00 f
Part commune sur fonds dispo du budget des cultes	428.00 f

Demande en faveur de la caisse de l'école adressée à M. Le Ministre de l'Instruction Publique.

Le Conseil, considérant que :

- 1° - la gratuité des fournitures et le fonctionnement d'une cantine scolaire contribuent puissamment à assurer une bonne fréquentation.
- 2° - qu'il y a lieu, pour éviter une distinction souvent humiliante pour les enfants pauvres, d'étendre la gratuité des fournitures à tous les élèves sans exception.
- 3° - qu'il a déjà voté une subvention de 100 f à la caisse des écoles mais que cette subvention est insuffisante pour assurer complètement la gratuité des fournitures scolaires.

Lecture d'une circulaire de M. Le Préfet relative à l'établissement d'un projet des travaux à entreprendre pour la réfection et la construction de chemins vicinaux.

1° - Le Conseil estime que les chemins vicinaux sont en assez bon état et qu'il n'y a pas lieu d'établir un projet de réfection.

2° - demande la construction de deux chemins :

- Chemin n° 4, partie comprise entre Ménéac et Evriguet et devant traverser le village de Perqué.
- Chemin n° 5, partie comprise entre le Bourg et Illifaut. Ce chemin qui est destiné à mettre en communication directe la commune de Brignac avec celle d'Illifaut, partirait du Bourg, passerait par le village de la Villolo et aboutirait à l'Yvel qui limite des deux communes. C'est un chemin d'intérêt général.

Le Conseil vote l'indemnité de vie chère à allouer aux cantonniers des chemins vicinaux demandée par l'administration vicinale.

Le Conseil désigne deux conseillers municipaux pour dresser la liste des électeurs aptes à élire les membres de la Chambre de Commerce de Lorient :

M. GEFFROS Désiré et M. SOHIER Prosper.

Liste de 10 répartiteurs titulaires et de 10 répartiteurs suppléants à soumettre à la désignation de M. Le sous-Préfet.

**Répartiteurs titulaires :**

CHASLES Henri	<i>le Bourg</i>
GASTARD Mathurin	<i>Ville au Lot</i>
JUMEL Ange	<i>Ville Serein</i>
TEMPIER Aimé	<i>la Noë</i>
GASTARD Henri	<i>Pennedeuc</i>
GUILLARD Pierre	<i>Coëfféro</i>
GUILLOUX Louis	<i>Vieux Ville</i>
BRANDÉHO Joseph	<i>Perqué</i>
BAZIN Joseph	<i>Ville Derré</i>
MACÉ Charles	<i>Evriguet</i>

**Répartiteurs suppléants :**

SOHIER Prosper	<i>Corbinaie</i>
PIEDERRIÈRE Alexandre	<i>Corbinaie</i>
GUILLOUX Benjamin	<i>Kerbugand</i>
MOREUL Eugène	<i>Ville es Moreux</i>
GEFFROS Désiré	<i>la Touche</i>
GASTARD Joseph	<i>le Bourg</i>
MÉNAGÉ Victor	<i>Pennedeuc</i>
CARRÉ Joseph	<i>Ville Derré</i>
MOREUL Mathurin	<i>Folleville</i>
JOSSE Alexandre	<i>Gretais (Mauron)</i>



# Exposition Seconde Guerre mondiale

1<sup>er</sup> septembre 1939 – 2 septembre 1945.

*Dans cette exposition, nous avons vu :*

**Le maréchal Philippe LECLERC de HAUTECLOQUE**, libérateur de PARIS. Livre de Jean MOULIN, l'inconnu du Panthéon.

Cahier militaire de **Jean LE MESTRE**, incorporé au 35<sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie Divisionnaire de VANNES.

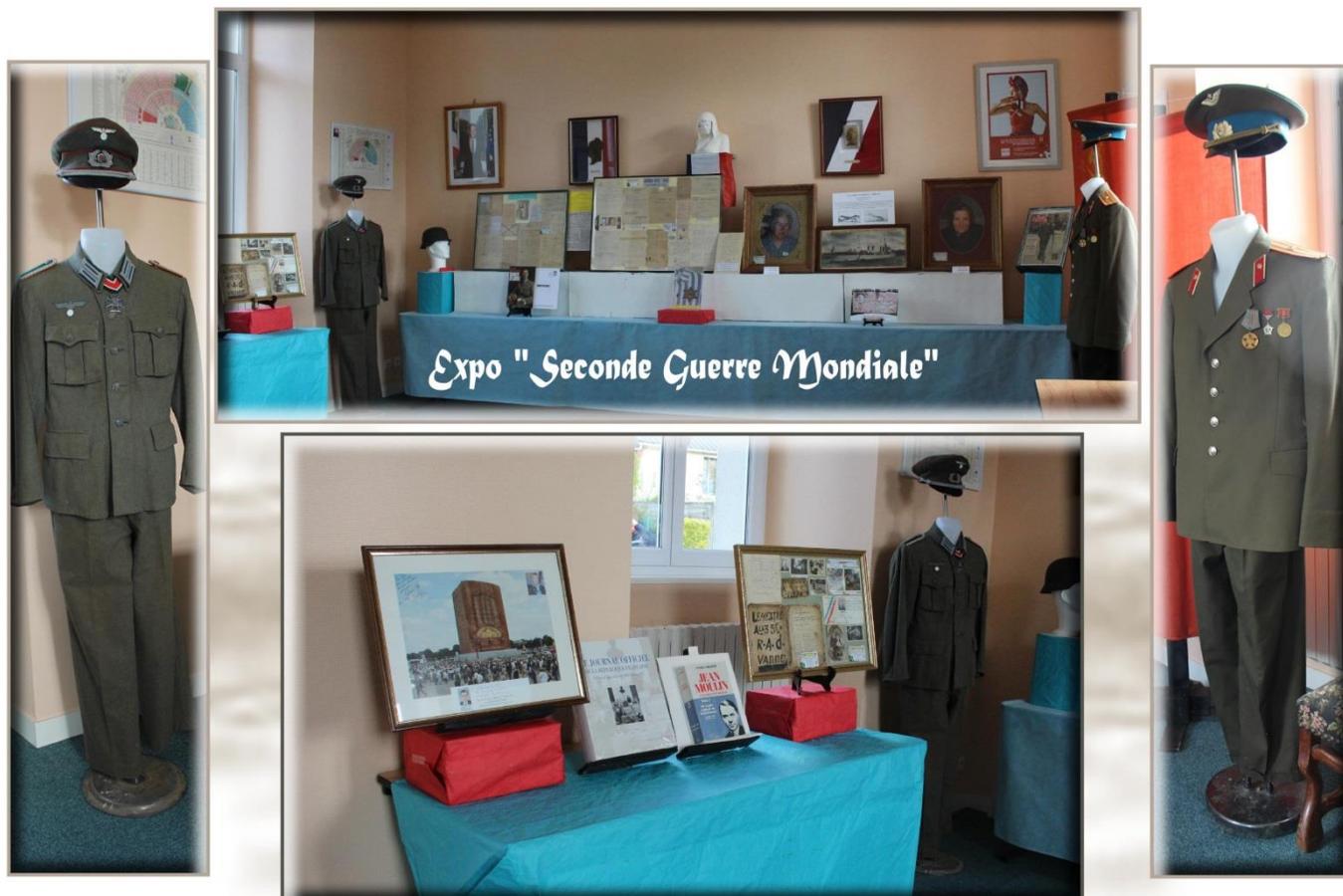
À Paris, place de la Concorde, ce poste de radio symbolisant l'**appel du 18 juin du Général De GAULLE** dédié par Jean De GAULLE, député, son petit fils et par Catherine FEFF, artiste française. La tenue de sortie d'un soldat de la Wehrmacht. **Casque Allemand** d'un jeune administratif de la Kommandantur d'une administration de Paris. Le livret militaire de Louis-Marie LE ROY, qui a participé aux deux guerres, en 1914/1918 fut intoxiqué par le gaz moutarde (ypérite).

**Livre du Général De GAULLE**, dédié par l'auteur, M. Jacques CHABAN-DELMAS. L'étoile jaune du ghetto de VARSOVIE. La tenue militaire d'un soldat Russe et son drapeau.

Et ces documents exceptionnels d'**Yves DAOUPHARS**, de LA RIAYE en MÉNÉAC. Lettre du **Maire de MÉNÉAC, Joseph GASTARD**, du 16 mars 1940, demandant à la gendarmerie de LA TRINITÉ PORHOËT sur la demande de son beau-père, qu'Yves lui aide à faire les semailles de printemps. Il fut membre du F.F.I. a participé à la lutte contre l'occupant et à la libération de PARIS et fut responsable d'un groupe de résistants.

**Yves DAOUPHARS** était matelot sur le contre-torpilleur BISON, coulé le 3 mai 1940 à NAMSOS en NORVÈGE par un avion stuka allemand. (Image du contre-torpilleur) et son frère **Félix** a été fusillé à LANVÈNÈGEN (56).

Yves



## Exposition 1789 - 2019

230 ans de citoyenneté, Démocratie et République.

Cette exposition réalisée par Yves Le Roy a été inaugurée le 22 juin par Paul MOLAC et Martial Le BRETON. Elle retraçait, en images et documentations depuis 1789, la vie citoyenne de toutes ces années, rappelant des époques et personnalités enseignées dans nos écoles jusqu'à ce jour.



**L'abbé SIEYES et le comte de MIRABEAU :** Le Tiers État se constitue en Assemblée nationale (15-17 juin 1789) (*Fac-similé des séances des 20 et 22 juin 1789, avec les signatures des élus*)

(*Maximilien de ROBESPIERRE annote de sa main le projet de la Constitution de 1791*)

(*Notices et portraits des députés de la sénéchaussée de Ploërmel de 1789*)

**La première république 21 septembre 1792 – 18 mai 1804 et les assemblées révolutionnaires (1791-1799)**

**La deuxième république, 24 février 1848 – 2 décembre 1851, de l'intermède républicain au Second Empire (2 décembre 1852 – 4 septembre 1870)**

(*Affiche des Révolutions de 1848*)

(*Affiche sur l'abolition de l'esclavage, le 27 avril 1848*)

**La Troisième République (4 septembre 1870 – 17 juillet 1940)**

(*Chromolithographie, M. ADOLPHE THIERS, documents originaux et portraits de l'Assemblée nationale, session de 1871 - salle du Congrès du Parlement de Versailles inaugurée lors de l'ouverture solennelle des chambres le 8 mars 1876 pour le retour au bicamérisme des lois constitutionnelles de 1875 – Beau document de la Mairie de Brignac, de cette journée avec tous les noms des parlementaires*)

**La Quatrième République (13 octobre 1946-28 septembre 1958)**

(*Documents et portraits originaux de l'Assemblée nationale constituante du 2 juin 1946*)

**La Cinquième République (4 octobre 1958)**

(*Documents originaux de la Constitution de 1958, dédiée par M. JACQUES CHABAN-DELMAS – Président de l'Assemblée nationale*)

(*Affiche du 18 septembre 1981, abolition de la peine de mort*) (*Affiche 200 ans du Code Civil et les codes Dalloz civil et pénal*)

*La municipalité remercie Yves Le Roy pour la réalisation de ces 2 expositions.*



## Petite histoire du paysage et de la production végétale à Brignac.

Les Celtes ont commencé la déforestation en Bretagne il y a plus de 2000 ans. Le paysage se résumera à Brignac en *noe* (prairies humides), en *bigna* (sources) et en *bron* et *bren* (collines boisées) au temps des Romains qui ont tracé deux voies à proximité, à Coëtlogon (la voie Darioritum – Fanum-Martis : Vannes-Corseul Dinan) et à Merdrignac (la voie Condate – Vorgium : Rennes-Carhaix). Le pays de Brignac (*Brennieg*) est forestier. La sédentarisation de la population commence avec les vrais premiers défrichements au IV<sup>e</sup> siècle.

Du Ve au VII<sup>e</sup> siècle, les Bretons venus d'Outre-Manche influencent le paysage avec la création d'abbayes, de monastères et donc de cultures agricoles. C'est le temps des premiers *ker* (hameaux) et des *couuenrann* (terres défrichées). Ils plantent des ifs, symbole religieux. Du Xe au XII<sup>e</sup> siècle, les cultures de seigle et de méteil (froment et seigle) ont un très faible rendement. Les premières cultures de choux (espèce venue du bord de mer) et de raves apparaissent. Le XIV<sup>e</sup> siècle est un siècle de grande pauvreté, le temps de la peste noire. A cette époque sont « construits » les premiers talus de terre boisés et les haies pour délimiter de petites parcelles de culture. Les prés, les *touches* (bosquets), les jannais (genêts et ajoncs), les fougerais (fougères) et les saudrais (saules) forgent un nouveau paysage.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, toute la Bretagne devient prospère, comme le témoigne la présence de halles aux grains et de marchés. Les landes sont « brûlées » et font place à la culture de céréales à Brignac. Le vocabulaire local parle de *pastis* (pâturage), de *paumelle* (orge) et de *blaterie* (variétés de blé). Les *conquistadores* espagnols rapportent d'Amérique du sud la *patate* et le maïs, introduits depuis Paris à partir de 1785 seulement et vers 1840 à Brignac (pour la pomme de terre). Au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, La Bretagne est une puissance maritime et exporte ses toiles et ses cordages de chanvre et de lin. Le métier de tisserand apparaît à Brignac, ce qui prouve la culture de *chambe* (chanvre) et son rouissage (polluant les ruisseaux). Le lin (graine importée d'Estonie) était plutôt cultivé vers Merdrignac, Loudéac et Quintin ; Moncontour était connu pour sa *berlingue* (toile de lin et de chanvre). « *Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France* », comme l'a dit Sully. Le mot *laboureur* apparaît (textes état-civil BMS) ; la vraie charrue a été inventée au XVII<sup>e</sup>. C'est aussi le début de la culture du *blé noir* (sarrasin). Les galettes de sarrasin ne datent que du XIX<sup>e</sup> siècle.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, Ogée écrivait, dans son dictionnaire, à propos de Brignac : « *les terres y sont de mauvaise qualité et ne produisent que peu de grains et de pâturages* ». En 1775, à Ménéac, le cidre se vend dix écus la barrique (ce qui prouve la présence de nombreux pommiers dans les parcelles), le *bled* six livres le demé, le *bled noir* cent sols le demé (mesure du Porhoet = 3.4 l). En 1788, à Mauron, un boisseau (=45.6 l) d'avoine vaut 2 livres et 2 sols ; les redevances seigneuriales à La Riaye sont payées en mines (six boisseaux) de *bled seigle et d'avoine*. C'est le temps des riches meuniers. En 1789, un *quintal* (48.9 kg) de blé vaut 10 livres, un quintal de blé noir 7 livres 10 sous, à la Ville au lo. Pendant la chouannerie (notamment 1795), la commune de Brignac doit réquisitionner seigle, avoine, foin et paille. Les grains sont surtout cultivés pour l'alimentation animale. Sous Napoléon, l'unité de surface des parcelles cultivées devient l'hectare et remplace le *jour* (journal = 0.548 ha).

Au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est à nouveau la pauvreté rurale : le coton (de l'empire britannique) a remplacé le chanvre et le lin. Il n'y aura à Brignac ni industrie, ni conserverie, ni tourisme ; l'émigration vers les villes commence. Le laboureur devient cultivateur ; c'est le début de la charrue brabant double, de la chaux, de la sélection des semences. Le cheval remplace les attelages de bœufs. La répartition des sols acides est de 1/3 labours, 1/3 pâturages et 1/3 landes et bois. Le revenu du paysan est maigre avec la vente, partielle, de *froment rouge, blé noir et avoine*. Un quintal de sarrasin vaut 14 F en 1846. Vers 1840 apparaît la culture de la pomme de terre (pour nourrir les cochons). Les familles Du Plessis de Grénédan introduisent à Illifaut et à Ménéac la culture de trèfle, du navet et du rutabaga et plantent beaucoup de châtaigniers, peupliers et pins

de Riga. Les noisetiers, les poiriers et les sapins sont nombreux près de chaque ferme... qui se doit d'avoir aussi une *épine* (aubépine), fleurie en mai comme les *cotias* (digitales) le long des chemins !

Le début du XXe siècle (guerres 14-18 et 39-45) ne voit pas de progrès dans les cultures (bocage de petits champs partout), mais les années 50 et 60 voient le début de la fin des *courtils*, des *tiots*, des *patous* et des *battous* ! Ce sera la fin du dicton breton : « *avoine aux chevaux / eau-de-vie aux hommes / café aux femmes* ». En 1929, une ferme a moins de 7 ha ; en 1979, moins de 15 ha. en moyenne. La concentration s'accroît à la fin du siècle. A Brignac, depuis les années 60, nous avons tous connu la transformation profonde du paysage rural. Le petit tracteur (premier tracteur en 1948 à la ville Mainguy) remplace assez rapidement le cheval ; le matériel agricole moderne exige vite le remembrement et le regroupement des parcelles autour des fermes (et l'endettement près du Crédit agricole). Les sols sont acides et exigent depuis toujours un amendement ; les engrais et *scories* potassiques apparaissent : nitrates, phosphates, ammonitrates, remplaçant la chaux et le fumier. Ceux qui n'ont pas de terres connaissent l'exode vers la ville (surtout la région parisienne). La mécanisation a entraîné l'arasement des talus et des haies dans les années 60, l'arrachage des pommiers dans les champs (pour laisser passer la moissonneuse-batteuse). Fini le charme, l'ombre et l'écologie des chemins creux, étroits et boueux, comme celui de la Corbinais, Kerbugand, la Touche Marglas ! Brignac reste cependant classé comme ayant une petite paysannerie, avec une très faible marge financière (en comparaison avec les céréaliers et betteraviers (sucre) de Beauce ou les maraîchers (chou-fleur, artichaut) du Finistère). Les prairies naturelles diminuent, remplacées par le Ray-Grass. C'est le temps de la polyculture et du développement des plantes fourragères : trèfle violet, luzerne, betteraves, rutabagas (*les lisettes* et *les rutes*), choux. Les champs jaunes de *navette* sont plus nombreux. La pomme de terre (plants de *Kerpondy* de Pontivy et de *Bintje*) trouve une place importante. Près des landes, le blé noir et le méteil disparaissent peu à peu. Le rendement de blé tendre passe de 20 quintaux/ha (1925) à plus de 70 quintaux/ha (amélioration génétique INRA). L'orge remplace l'avoine. Le colza, au rendement supérieur, remplacera la navette. Plus rares seront les champs de fèverole, lupin, pois et haricot. La Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC) a joué un rôle important dans cette modernité. Le paysage arboricole continue à changer : moins de hêtres, chênes, châtaigniers, saules, sapins, pommiers, poiriers... partout en diminution ! Avec les talus d'antan, on ne voyait pas le clocher de l'église depuis les fermes.

Le plus grand changement agricole à Brignac à la fin du XXe siècle a été l'apparition de bâtiments d'élevage moderne (vaches laitières, porcs, volailles), la circulation de tracteurs de plus en plus puissants, et l'introduction de la culture du maïs (pas pour les grains comme dans le sud-ouest mais en vue de l'ensilage), seconde céréale après le blé en France. Le maïs est un fourrage à haute valeur énergétique pour les bovins. Fini le temps du foin ramassé pour l'hiver dans les greniers des vieilles longères. Ici, en pays Brignacois, on ne trouve pas de tournesol, pas de



pomme de terre primeur, pas de maraîchage (comme à St Pol de Léon ou Saint-Malo ou Nantes), pas de plantes à parfum (La Gacilly), pas de fleurs (Finistère Nord), pas de betteraves à sucre, peu d'arbres fruitiers ... pas de richesse.

Le changement climatique ramènera-t-il ici les vignes grimpantes ?

Michel



## *Les Dates à Retenir*

Rando « les Marchous de Brigna »  
**08 Septembre 2019**

Repas Communal des aînés  
**29 septembre 2019**

Marché d'automne de l'école  
Marie-Louise Gastard  
**05 octobre 2019**

Commémoration du 11 novembre 1918  
**11 novembre à 11 heures**

Fest Deiz du club des Genêts d'or  
**11 novembre 2019**

Marché de Noël de l'école  
Marie-Louise Gastard  
**1<sup>er</sup> Décembre 2019**

Arbre de Noël de l'école  
Marie-Louise Gastard  
**19 Décembre 2019**  
A la salle « Le Verger »

Vœux du Maire  
**05 janvier 2020 à 11 heures**  
A la salle « le Verger »

## *Calendrier Scolaire 2019/2020*

Rentrée des classes :

Le **Lundi 02 septembre 2019** au matin

Toussaint :

Du **vendredi 18 octobre 2019** au soir  
Au **Lundi 06 novembre 2019** au matin

Noël :

Du **Vendredi 20 décembre 2019** au soir  
Au **Lundi 06 janvier 2020** au matin





Les textes ont été rédigés par :

Armelle, Bernard, Chloé, Josette, Josiane, Laurent, Martial, Maryvonne, Michel, Olivier, Yves, les membres des Associations

Bulletin Municipal n° 47

1<sup>er</sup> semestre 2019

Siège Mairie – 1, Place du Souvenir – 56430 BRIGNAC

☎ : 02.97.22.80.88 - [mairie.brignac@wanadoo.fr](mailto:mairie.brignac@wanadoo.fr)

Site internet : [brignac.bzh](http://brignac.bzh)

Directeur de la publication : Martial LE BRETON